

delà de la limite entre l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cette région,—et peut-être, mais dans une mesure un peu moindre, celle de Jasper,—possède probablement les plus beaux champs de ski au monde. Malheureusement on ne les utilise pas énormément, le nombre de visiteurs qui y viennent de l'Est de notre pays comme des États-Unis ou d'ailleurs, étant relativement peu élevé. Il n'est en rien comparable, par exemple, à celui des skieurs qui se rendent dans certaines localités des États-Unis, pourtant moins avantageuses à cet égard. Il va de soi qu'il n'a par ailleurs aucun rapport avec le grand nombre de touristes qui se rendent en Suisse, dans les Alpes autrichiennes ou en d'autres endroits de ce genre.

Nous ne saurions sans doute nous attendre à recevoir autant de monde que les stations européennes de ski. Il y a en effet beaucoup moins de skieurs sur notre continent. Je reste persuadé toutefois qu'on pourrait sérieusement augmenter le nombre de touristes et, cela va de soi, les revenus qu'ils rapportent aux parcs et au pays en général, en aménageant mieux nos champs de ski. Les aménagements en place sont rares et dispendieux, relativement parlant. Depuis quelques années mon prédécesseur et moi-même avons réclamé du ministère un effort beaucoup plus considérable, en ouvrant des postes de ski, de façon qu'on puisse faire des excursions en montagne, en skis. On pourrait aussi construire des chalets, comme ceux qu'on trouve en grand nombre dans les champs de ski européens. Ces chalets, qu'on pourrait aménager à relativement peu de frais, pourraient servir à abriter les skieurs, la nuit, et à d'autres fins analogues. Il va de soi que les mêmes pistes pourraient être utilisées en été par les excursionnistes. Voilà une entreprise qui ne coûterait pas cher et qui augmenterait le nombre des gens qui pourraient utiliser les installations de ski dans nos Rocheuses, au cours des mois d'hiver.

L'autre question consiste à aménager une piste d'envol étendue et mieux construite que celle dont on se sert actuellement à Banff, afin que les touristes puissent arriver par avion. Dans une certaine mesure, cela a exercé un effet sur plusieurs personnes qui vont y pratiquer le ski. Étant donné les méthodes actuelles de transport et ainsi de suite, une des installations qu'on pourrait améliorer est la piste d'envol de Banff, qui est petite et sommairement aménagée. Une dépense considérable n'est peut-être pas motivée sur cette piste d'envol, mais on aurait raison de dépenser quelque argent pour en accroître les dimensions.

Je souhaite que le ministre approfondisse la question des améliorations qu'on pourrait ap-

porter aux aménagements pour le ski. J'en suis tout à fait sûr, de telles améliorations rapporteraient de forts dividendes, non seulement dans la région en cause mais aussi en ce qui concerne l'ensemble de notre industrie du tourisme. S'il consulte le directeur de l'Office canadien du tourisme,—je crois qu'il relève de son ministère,—il estimera lui aussi que c'est là un moyen d'accroître sensiblement le nombre de touristes et partant, le nombre de dollars que les touristes apportent au pays.

J'ajoute que les auberges de la jeunesse se sont multipliées dans les parcs nationaux de là-bas, les parcs Banff et Jasper. J'ignore ce qui en est des parcs de la Colombie-Britannique, quoique les auberges de la jeunesse y aient également pris de l'expansion, je pense. Le ministre nous dirait-il à quelles conditions sont aménagées ces auberges de la jeunesse? La Division des parcs accorde-t-elle une aide quelconque, outre, évidemment, l'emplacement qu'elle fournit? Combien en existe-t-il dans le moment?

L'hon. M. Lesage: Il y a sept ou huit de ces auberges ou les jeunes peuvent se loger gratuitement. Nous leur fournissons le bois de chauffage, et tous les services nécessaires, sauf évidemment les aliments, l'enlèvement des ordures ménagères et les services d'utilité publique.

M. Harkness: La Division des parcs accorde aux jeunes l'emplacement où construire le chalet et leur fournit le combustible. On ne leur donne rien à part cela, n'est-ce pas?

L'hon. M. Lesage: Les chalets appartiennent à l'État. Ils sont aménagés et entretenus par la Division des parcs, sauf ceux d'Eisenhower-Junction et du Lac-Louise.

M. Harkness: C'est le point auquel je veux en venir. La Division des parcs construit et possède vraiment les chalets. En d'autres termes, la Division des parcs assume tout le coût de la construction.

L'hon. M. Lesage: Oui, à l'exception de ceux que j'ai mentionnés.

M. Harkness: Et l'on pourrait dire que les chalets sont uniquement exploités par l'association des auberges de la jeunesse?

L'hon. M. Lesage: C'est bien cela.

M. Harkness: J'ai déjà dit, je crois, que le mouvement des auberges de la jeunesse prend un essor exceptionnel. Il a facilité l'accès des parcs à un grand nombre de jeunes gens qui n'auraient pu s'y rendre autrement, en raison des tarifs onéreux des hôtels, etc. J'espère que l'aménagement de ces auberges se poursuivra et prendra encore plus